



**INTERNATIONAL COCOA ORGANIZATION
ORGANISATION INTERNATIONALE DU CACAO
МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО КАКАО
ORGANIZACION INTERNACIONAL DEL CACAO**



ICC/102/1
15 juillet 2020

Original : ANGLAIS
Distr : RESTREINTE

CONSEIL INTERNATIONAL DU CACAO

Cent deuxième session ordinaire

Siège de l'ICCO, Abidjan, Côte d'Ivoire, ou vidéoconférence, 21-25 septembre 2020

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session
2. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
3. Admission d'observateurs
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation des rapports des 100^e et 101^e sessions ordinaires du Conseil international du cacao
6. Membres de l'Organisation internationale du cacao
7. Répartition des voix
8. Mise à jour sur les préparatifs de la cinquième édition de la Conférence mondiale sur le cacao (WCC5)
9. Mise à jour sur les préparatifs de la deuxième édition du Symposium international sur la recherche cacaoyère (ISCR2)
10. Appel à candidatures pour l'accueil de la sixième édition de la Conférence mondiale sur le cacao (WCC6)
11. Prorogation de l'Accord international de 2010 sur le cacao (AIC 2010)
12. Amendement ou renégociation éventuelle de l'AIC 2010
13. Décision sur les recommandations du président du Panel *ad hoc* sur le cacao fin pour 2019/2020

14. Règlement interne du Panel *ad hoc* sur le cacao fin et lancement de la prochaine réunion en 2021/2022
15. Rapport du président du Comité économique
16. Rapport du président du Comité administratif et financier
17. Projet de programme de travail de la Commission consultative (2021/2022)
18. Élection du Président et du Vice-président du Conseil pour l'année cacaoyère 2020/2021
19. Calendrier provisoire des réunions
20. Questions diverses
21. Date et lieu de la prochaine réunion
22. Relevé des décisions

ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. OUVERTURE DE LA SESSION

La cent deuxième session ordinaire du Conseil international du cacao sera ouverte par son Président, M. Jean-Pierre Chomienne (France).

2. RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

Le Secrétariat présentera un rapport sur la réception des pouvoirs pour la présente session du Conseil. Ce rapport sera diffusé dans le document ICC/102/2.

3. ADMISSION D'OBSERVATEURS

Conformément à l'article 14 de l'Accord international sur le cacao de 2010, le Conseil pourra décider d'admettre des observateurs à sa 102^e session ordinaire et aux réunions de ses organes subsidiaires, en particulier à la quinzième réunion du Comité économique et à la quatorzième réunion de la Commission consultative.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil se basera sur l'ordre du jour provisoire contenu dans ce document pour l'adoption de son ordre du jour.

5. APPROBATION DES RAPPORTS DES 100^E ET 101^E SESSIONS ORDINAIRES DU CONSEIL INTERNATIONAL DU CACAO

Il sera demandé au Conseil d'approuver les rapports de ses 100^e et 101^e sessions ordinaires, qui se sont déroulées à Abidjan, Côte d'Ivoire, en septembre 2019, et par vidéoconférence en juin 2020, figurant dans les documents ICC/REP/100 et ICC/REP/101 respectivement.

6. MEMBRES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU CACAO

Le Secrétariat présentera un rapport sur les Membres de l'Organisation internationale du cacao, figurant dans le document ICC/102/3.

7. RÉPARTITION DES VOIX

Le Secrétariat présentera le document ICC/102/4, dans lequel figurent la répartition des voix et l'état des droits de vote au sein du Conseil.

8. MISE À JOUR SUR LES PRÉPARATIFS DE LA CINQUIÈME ÉDITION DE LA CONFÉRENCE MONDIALE SUR LE CACAO (WCC5)

Le Directeur exécutif présentera au Conseil un rapport sur les préparatifs de l'organisation de la cinquième Conférence mondiale sur le cacao (WCC5), programmée du 23 au 26 mai 2021 à Bali, en Indonésie, en référence au document ICC/102/5.

9. MISE À JOUR SUR LES PRÉPARATIFS DE LA DEUXIÈME ÉDITION DU SYMPOSIUM INTERNATIONAL SUR LA RECHERCHE CACAOYÈRE (ISCR2)

Le Directeur exécutif présentera au Conseil un rapport sur les préparatifs de l'organisation de la deuxième édition du Symposium international sur la recherche cacaoyère (ISCR2), programmé en septembre 2021 à Montpellier, en France, figurant dans le document ICC/102/6.

10. APPEL À CANDIDATURES POUR L'ACCUEIL DE LA SIXIÈME ÉDITION DE LA CONFÉRENCE MONDIALE SUR LE CACAO (WCC6)

Le Directeur exécutif sollicitera un mandat pour le lancement d'appels à candidatures pour l'accueil de la sixième édition de la Conférence mondiale sur le cacao, en référence au document ICC/102/7

11. PROROGATION DE L'ACCORD INTERNATIONAL DE 2010 SUR LE CACAO (AIC 2010)

Le Directeur exécutif demandera au Conseil de recommander la prorogation de la validité de l'Accord actuel, dont l'expiration se produira dans deux ans. Les motifs sont expliqués dans le document ICC/102/8.

12. AMENDEMENT OU RENÉGOCIATION ÉVENTUELLE DE L'AIC 2010

Le Conseil sera ensuite tenu d'émettre une recommandation sur deux options possibles : (i) mandater un nouveau Groupe de travail sur la révision de l'AIC 2010 (WGA) ou organiser une ou plusieurs sessions extraordinaires du Conseil ; ou (ii) commencer les préparatifs d'une réunion sur la négociation d'un nouvel accord au siège de la CNUCED, en référence au document ICC/102/9.

13. DÉCISION SUR LES RECOMMANDATIONS DU PRÉSIDENT DU PANEL *AD HOC* SUR LE CACAO FIN POUR 2019/2020

Le Conseil recevra le rapport final du président du Panel *ad hoc* sur le cacao fin, suite à l'appel formé par la République dominicaine contre les recommandations émises par ce panel en avril 2019. Le Conseil prendra une décision finale.

14. RÈGLEMENT INTERNE DU PANEL *AD HOC* SUR LE CACAO FIN ET LANCEMENT DE LA PROCHAINE RÉUNION EN 2021/2022

Suite à la demande formulée par le Conseil lors de sa 100^e session ordinaire, le Secrétariat proposera un ensemble de règles internes pour le Panel *ad hoc* de l'ICCO dans l'objectif de préciser, entre autres, son mandat, la procédure de nomination d'experts et le mécanisme d'appel, en référence au document ICC/102/10. Par ailleurs, il sera demandé au Conseil d'approuver le lancement de la prochaine réunion du Panel *ad hoc* en 2021/2022.

15. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ ÉCONOMIQUE

Le président du Comité économique présentera au Conseil un rapport sur sa 15^e réunion aux fins de son approbation. Ce rapport sera diffusé dans le document EC/REP/15.

16. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Le président du Comité administratif et financier présentera au Conseil un rapport sur sa 18^e réunion aux fins de son approbation. Ce rapport sera diffusé dans le document AF/REP/18.

17. PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA COMMISSION CONSULTATIVE (2021/2022)

Il sera demandé au Conseil d'approuver le projet de programme de travail de la Commission consultative pour la période 2020/2022, figurant dans le document CB/40/2.

18. ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL POUR L'ANNÉE CACAOYÈRE 2020/2021

Le Conseil sera tenu d'élire son Président et son Vice-président pour l'année cacaoyère, conformément à l'article 8 de l'AIC 2010.

19. CALENDRIER PROVISOIRE DES RÉUNIONS

Le Directeur exécutif présentera le document de session ICC/102/CRP.1.

20. QUESTIONS DIVERSES

Des aspects ne figurant pas à l'ordre du jour pourront être traités.

21. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

Le Conseil décidera de la date et du lieu de sa prochaine réunion.

22. RELEVÉ DES DÉCISIONS

Le relevé des décisions pourra être lu, conformément à la règle 34 du règlement administratif de l'Organisation, figurant dans le document AF/2/2/Rev.1.